

0080045F
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE BAYLE
RUE DOMINIQUE BILLAUDELLE
08200 SEDAN
Tel : 0324273995

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26-1

Annule et remplace l'acte n° 26 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : David Silveira

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R421-20 6° d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement au titre de l'exercice budgétaire 2022 pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et n'excède pas les seuils des marchés formalisés mentionnés à l'article R2124-1 du code de la commande publique (seuil actuellement fixé à 214 000,00€ hors taxe pour les marchés de fournitures et de services).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0